

## **RÈGLEMENT DES ÉTUDES DIPLOME D'UNIVERSITE JUSTICE PÉNALE**

### **Article 1 : Programme d'enseignement – volume horaire :**

La formation se répartit en une introduction générale et 11 modules de cours totalisant 87 heures d'enseignement dispensés intégralement en e-learning. Les cours enregistrés sont complétés par des documents accessibles sur une plateforme dédiée ouverte aux inscrits.

Contenu des enseignements :

#### **Teaser introductif (2h)**

**U.E.1 Fondamentaux de droit pénal (12 h)**

**U.E.2 Fondamentaux de procédure pénale (12 h)**

**U.E.3 Fondamentaux de droit de l'exécution des peines (12h)**

**U.E. 4 Fondamentaux de criminologie (6 h)**

**U.E. 5 Actualisation en droit pénal (3h)**

**U.E. 6 Actualisation en procédure pénale (3h)**

**U.E. 7 Actualisation en droit de l'exécution des peines (3h)**

**U.E. 8 Méthodologie du cas pratique (2h) et entraînement au cas pratique (6h)**

**U.E. 9 Méthodologie de la note de synthèse (2h) et entraînement (6h)**

**U.E. 10 Méthodologie de la composition/dissertation (2h) et entraînement (6h)**

**U.E. 11 Culture générale (10h)**

La totalité des onze modules donne accès à un diplôme d'université de justice pénale délivré sous le double sceau de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et de l'Université de la Polynésie française.

### **Article 2 : Conditions d'accès et d'inscription**

La formation est ouverte aux personnes titulaires d'une licence en droit (bac +3) ou d'une expérience professionnelle dans les domaines du droit. Les dossiers de candidature sont déposés sur la plateforme Apoflux de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour UPPA.

Les étudiants ou professionnels peuvent s'inscrire selon les cas en formation initiale ou continue, de manière dématérialisée auprès de l'UPPA.

### **Article 3 : Assiduité**

Il appartient à chaque étudiant/stagiaire de suivre les cours enregistrés sous forme de capsules vidéo. Il n'y a donc pas de contrôle d'assiduité.

#### **Article 4 : Contrôle des connaissances**

Pour l'obtention du diplôme d'université, les UE feront l'objet d'une validation terminale commune d'une heure, sous la forme d'un QCM. Une seule session sera organisée.

Le stagiaire absent à l'épreuve commune sera considéré comme défaillant et se verra ajourné au diplôme d'université.

#### **Article 5 : Obtention du diplôme**

Le jury délivre le diplôme d'université, après délibération, aux stagiaires ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20.

#### **Article 6 : Constitution du jury**

Le jury est constitué des deux responsables pédagogiques.

#### **Article 7 : Résultats**

Les résultats sont portés à la connaissance des personnes inscrites à la formation par voie d'affichage et par voie électronique.

#### **Article 8 : Réclamations**

En cas d'erreur matérielle, les stagiaires peuvent formuler leurs réclamations par écrit à l'attention du responsable pédagogique de la formation, accompagnées le cas échéant des pièces justificatives, dans un délai de quinze jours après la publication des résultats, afin de rectifier l'erreur.